

PROCES VERBAL DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2014

PRESENTS : M GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, COLLIN Catherine, ESNAULT Marie-Christine, FÉREOL Denise, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : DOLO Michel, GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry et POULAIN Christian.

ABSENT : Néant.

➤ DELEGATIONS AU MAIRE

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil Municipal décide d'accorder les délégations suivantes pour la durée de son mandat :

- 1- De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,
- 2- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres;
- 3- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses,
- 4- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 5- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
- 6- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
- 7- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 8- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
- 9- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
- 10- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme;
- 11- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle;
- 12- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux;
- 13- De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 14- De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 15- D'exercer, au nom de la commune le droit de préemption;
- 16- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité suivant le code de l'urbanisme ;
- 17- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

☞ DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application du code de l'action sociale et de la famille, relatif au CCAS, le nombre des membres est fixé par le Conseil Municipal; Monsieur le Maire précise que leur nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair. A l'unanimité, le Conseil décide de fixer à 6 le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par Monsieur le Maire.

☞ ELECTION DE SES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose que, conformément au Code de l'action Sociale et des familles, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Une seule liste de candidats a été présentée par des conseillers municipaux :

1- FÉRÉOL Denise, COLLIN Catherine, ESNAULT Marie-Christine, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia et SAP Isabelle.

A l'issue du vote, à l'unanimité les candidats ci-dessus ont été proclamés membres du conseil d'administration du CCAS.

☞ DELEGUES SYNDICAT DES EAUX DE PORT DE ROCHE

Le Syndicat des Eaux de Port de Roche demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour représenter la Commune aux réunions.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne :

- Délégués titulaires : GAUVIN Yannick et GUIBERT Gaëtan
- Délégués suppléants : LEGENDRE Robert et GAUDICHON Jean-Michel

☞ CORRESPONDANT DEFENSE

Le Ministère de la défense demande au conseil Municipal de désigner un correspondant défense pour la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE. Après délibération, le Conseil Municipal désigne : Monsieur GUIBERT Gaëtan.

☞ DELEGUE OFFICE DES SPORTS

L'office intercommunal des sports du Pays de GRAND FOUGERAY demande au Conseil Municipal de désigner un délégué pour représenter la Commune aux réunions. Après délibération, le Conseil Municipal désigne : Monsieur HAMON Jean-Pierre.

☞ DELEGUES NATURA 2000

Le comité de pilotage de natura 2000 demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués pour représenter la Commune aux réunions. Après délibération, le Conseil Municipal désigne : Monsieur POULAIN Christian et Madame COLLIN Catherine.

REFERENT CHANTIER NATURE ET PATRIMOINE

Le chantier nature et patrimoine demande au Conseil Municipal de désigner un référent pour représenter la Commune. Après délibération, le Conseil Municipal désigne comme référent : Monsieur LERAT Thierry.

REPRESENTANT SDE 35

Le Syndicat départemental d'énergie 35 demande au Conseil Municipal de désigner un délégué pour représenter la Commune aux réunions. Après délibération, le Conseil Municipal désigne : Monsieur GAUDICHON Jean-Michel.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL ET ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de demander le concours du receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et accepte l'octroi d'une indemnité relatif à cette fonction.

FRAIS DE DEPLACEMENT CONSEILLERS MUNICIPAUX MANDATES

Le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et 1 abstention de rembourser aux membres du Conseil Municipal (hors délégations) les frais de transport et de séjour qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune, à la demande expresse du Maire de SAINTE ANNE SUR VILAINE.

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accorde les subventions suivantes, pour l'année 2014 :

A.A.D	30 €
ACCA STE ANNE SUR VILAINE	155 €
ACCA (destruction nuisibles)	30 €
ADAPEI (papillons blancs)	25 €
A.F.M. (Myopathie)	25 €
Anciens combattants STE ANNE SUR VILAINE	25 €
APEL Ecole Saint Gabriel (sorties scolaires 9 x 111 enf)	999 €
ASMBN (Moulin de Bell-Née)	155 €
ASSA STE ANNE SUR VILAINE	300 €
Association des paralysés de France	25 €
Association française des scléroses en plaque (AFSEP)	25 €
Association vivre autrement ST SULPICE DES LANDES	100 €
Bâtiment CFA SAINT GREGOIRE	25 €
Comité des fêtes STE ANNE SUR VILAINE	230 €
Eau et rivières	30 €
Ecole publique LANGON (9€/enf)	153 €
Evasion par le livre	500 €
FNATH Association des accidentés de la vie	25 €
Fance adot (don d'organes)	25 €
HETRE Association amis des soins palliatifs BAIN DE BRETAGNE	150 €
La Croix d'or	30 €
Le temps de vivre Hôpital de GRAND FOUGERAY	100 €
Les amis de la chapelle d'auvers STE ANNE SUR S/VILAINE	40 €

Les restos du coeur	150 €
Ligue contre le cancer	25 €
Lycée Marcel Callo	25 €
Lycée professionnel la Noë Saint Yves BAIN DE BRETAGNE	25 €
Oasias (Alzheimer)	25 €
Prévention routière	25 €
Société Nationale de sauvetage en Mer	25 €
Sport et détente STE ANNE SUR VILAINE	200 €
Vaincre la mucoviscidose	25 €
Vie libre	25 €

ACQUISITION DE TERRAIN SALLE DE SPORTS DE SAINTE ANNE SUR VILAINE

La communauté de Communes de GRAND FOUGERAY demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente d'une partie du terrain concerné par la construction de la salle de sports, parcelle ZW261. Après avoir délibéré, à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal accepte la vente pour l'euro symbolique de la partie de la parcelle cadastrée ZW261 sise à SAINTE ANNE SUR VILAINE en vue d'y construire une salle de sports. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

AVIS - MODIFICATION DU SCOT DU PAYS DES VALLONS DE VILAINE

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur le projet de modification du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine. Considérant l'avis défavorable émis par la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine et les observations émises par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes, considérant que les modifications envisagées entraînent une augmentation importante du plancher commercial des grandes surfaces alimentaires du Pays (+ 50%) et par conséquent un changement de vocation des pôles, le Conseil Municipal émet un avis défavorable au projet de modification du SCOT du Pays des Vallons de Vilaine.

TRANSFERT DE COMPETENCE - TRANSPORT A LA DEMANDEE

La Communauté de Communes du Pays de GRAND FOUGERAY demande au conseil Municipal de délibérer sur le transfert de compétence pour le transport à la demande. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Grand-Fougeray et donne à la communauté de Communes la compétence facultative - domaine social suivante : Organisation des services de transport à la demande sur délégation du Conseil Général

CDG

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale demande au Conseil Municipal de délibérer afin de donner son avis sur l'adhésion du syndicat mixte de BROCELIANDE au CDG 35. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

TRAVAUX RENOVATION MAIRIE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention, de lancer l'étude sur les travaux de rénovation de la Mairie, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

☞ TRAVAUX RENOVATION SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention, de lancer l'étude sur les travaux de rénovation de la Salle polyvalente, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

☞ TRAVAUX RENOVATION LOCAL COMMERCIAL

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide, à la majorité par 14 voix pour et 1 abstention, de lancer l'étude sur les travaux de rénovation d'un local commercial situé à l'ancienne poste, et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014.

☞ ACQUISITION MATERIEL INFORMATIQUE SERVICE TECHNIQUE

Un bureau sera bientôt mis à la disposition du service technique et afin de l'équiper, le Conseil Municipal décide d'acquérir un ordinateur. Un devis a été demandé auprès de la société SOMAINTEL de VERN SUR SEICHE qui s'élève à 1232,40 € TTC. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SOMAINTEL de VERN SUR SEICHE pour l'acquisition d'un ordinateur.